



Avoir sur devis

Par Dedel18

Bonjour je voudrais un renseignement concernant un avoir sur devis je vous explique plus en détail j'ai fait effectuer un devis concernant des travaux de toiture que j'ai signer j'ai donc payer une morceau a la signature une autre partis a peu près au milieu des travaux .l'entreprise qui est intervenu a dû revenir a plusieurs reprise(une douzaine de fois ,ardoise bon fixer,aucun recouvrement pour la noue,fuite tout au tour d'un velux changer et ,,,) beaucoup de mal façon sa a durée 1 ans et demis

La dessus l'entreprise me fait un avoir sur devis et je paye la différence entre la somme du début mais deux premier versement l'avoir et donc mon reste à charge la dessus intervient encore des dégâts (plus important que mes travaux de départ) je fait donc une déclaration de sinistres a mon assurance qui diligente une experts .l'expert vient et incombe donc la faute au couvreur (qui est présent le jour de l'expertise) et lui demande de me payer les différents dégât occasionnée il était près a faire intervenir c'est employer que j'ai explicitement refuser après accord devant l'expert il prend en charge la réfection des travaux par une entreprise extérieur jusque là pas de soucis.part la suite il me demande le montant de l'avoir qui m'a attribué en disant que c'était un avoir bilan,ceci n'est pas stipuler sur mon avoir après lui avoir expliqué cela il veut me mettre au contentieux .A t'il le droit de me demander de rembourser cette avoir? Sachant qu'il a respecter son engagement qu'il avait prit devant l'expert

Merci de vos reponses